



Province  
de Liège

Formation

## Maison des Langues

Votre entreprise a besoin de langues pour se développer !

Saviez-vous qu'il est possible de financer une partie  
ou la totalité d'une formation en langues ?

**Différentes options s'offrent à vous !**

## Intéressé ?

La Maison des Langues est là pour vous aider :  
04/237.23.53 – gaelle.toulon@provincedeliege.be  
www.maisondeslangues.be

La Maison des Langues apporte gratuitement son soutien aux entreprises dans la mise en place de formations en langues à orientation spécifique :

- Aide à l'identification des besoins spécifiques et compétences à acquérir ;
- Conception d'un plan de formation ;
- Soutien dans les démarches administratives.

## Les dispositifs « Chèque-Formation » et « Chèque-Formation-Langues », comment ça marche ?

- Les chèques ont une valeur de 30€, mais ils sont achetés 15€ par l'entreprise (max. 800) ;
- Les chèques sont valables pour une heure de formation par travailleur.

### Exemple

Coût d'une formation de 20 heures : 383 €

Coût d'une formation de 20 heures grâce au dispositif « Chèque-Formation » : 83 €



### Conditions d'accès ?

- Siège principal d'activités situé en Wallonie de langue française ;
- Entreprise de maximum 250 travailleurs OU indépendant à titre principal ;
- Chiffre d'affaires de maximum 50 millions d'euros OU total du bilan financier inférieur à 43 millions d'euros ;
- Votre entreprise est autonome.

<http://www.leforem.be/entreprises/aides/formation/cheque-formation.html>

## Le dispositif BRAWO, comment ça marche ?

- Soutien financier de 1000€/par personne pour une formation en langues.



### Conditions d'accès ?

- Pour tout travailleur, employeur, indépendant, personne exerçant une profession libérale;
- Le domicile et/ou lieu de travail de la personne souhaitant suivre la formation doit être situé en Communauté germanophone.

[http://www.bildungsserver.be/desktopdefault.aspx/tabid-3060/5724\\_read-35592](http://www.bildungsserver.be/desktopdefault.aspx/tabid-3060/5724_read-35592)

## Les bourses AWEX, comment ça marche ?

- Pour une formation en immersion, financement à hauteur de 50% ;
- En langues allemande, anglaise, arabe, chinoise, espagnole, italienne, néerlandaise, portugaise et russe .



### Conditions d'accès ?

- Pour toute PME établie en Wallonie (à l'exclusion des sociétés de pure commercialisation) ;
- L'intervention de l'AWEX est limitée à deux semaines par entreprise et par année.

<http://www.awex.be>

## Le congé-éducation payé, comment ça marche ?

- Possibilité pour le travailleur du secteur privé de bénéficier d'un congé-éducation payé pour suivre une formation tout en étant rémunéré par son employeur ;
- L'employeur reçoit en retour la rémunération versée au travailleur en introduisant à la fin de l'année scolaire une demande de remboursement auprès du SPF Emploi.



### Conditions d'accès ?

- Pour tout travailleur engagé à temps plein ou à temps partiel dans le secteur privé qui suit une formation d'au moins 32 heures/an.

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=536>

# Aides sectorielles via votre Fonds de Formation, comment ça marche ?

---

Votre fonds de formation est là pour vous aider :

## Secteur des Fabrications Métalliques

IFPM (CP 111 et 209 – ouvriers et employés) – (tél.: 02/706.81.87) - [www.technios.be](http://www.technios.be)

Talenteo (CP 209 – pour les employés, uniquement en province de Liège)  
(tél.: 04/382.45.07) - [www.talenteo.be](http://www.talenteo.be)

## Secteur Alimentaire

(CP118 et 220) (tél.: 02/528.89.45/ 0473/65.42.48) - [www.ipv-ifp.be](http://www.ipv-ifp.be)

## Secteur Cefora

(CP 218) (tél.:02/734.62.11) - [www.cefora.be](http://www.cefora.be)

## Secteur de la Chimie

(CP 116 et 207) (tél.: 02/238.98.89) - [www.fondschem.be](http://www.fondschem.be)

## Secteur de la Construction

(CP 124) (tél.: 04/221.56.60) - [www.ffc.constructiv.be](http://www.ffc.constructiv.be)

## Secteur Educam

(CP 112/142.01/149.02/149.03/149.04) (tél.: 02/778.63.30) – [www.educam.be](http://www.educam.be)

## Secteur de l'Assurance

(CP 306) (tél.: 02/300.80.54) - [www.fopas.be](http://www.fopas.be)

## Secteur Courtiers en assurance

(CP 307) (tél.: 02/549.07.43) - [www.cepom.be](http://www.cepom.be)

## Secteur de l'Industrie du Verre

(CP 115) (tél.: 071/27.29.00) - [www.cefoverre.be](http://www.cefoverre.be)

## Secteur de l'Electricité

(SCP 149.01) (tél.: 02/476.16.76) - [www.vormelek-formelec.be](http://www.vormelek-formelec.be)

En collaboration avec :

